



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

Berger Levrault

ID : 069-216902056-20260205-2026\_07-DE

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

#### SEANCE DU 05 FÉVRIER 2026

Délibération n° 2026.07

**OBJET :** Acquisition terrain 25 avenue de la Libération à Saint Genis les Ollières, parcelle AT 85

**MEMBRES PRÉSENTS :** Clémence ATTANASIO, Martine BERNIER, Françoise BOUVIER, Anne CALENDRAS, Jean-Ludovic CHEVIAKOFF, Jean-Pierre COCHARD, Thierry COUEDEL, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Xavier FAYOLLE, Pascal GUCHER, Jean-Yves MARTIN, Florence MATEO SUPPLISSON, Martin MAVOUNGOU, Elise MICHALLET, Martine PEREZ, Pierre REBOURG, Joëlle ROCHE, Dominique SINAY, Serge VIGNON.

**MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Séverine ANSELME	pouvoir donné à	Pascal GUCHER
Marine EVRARD	pouvoir donné à	Thierry COUEDEL
Myriam MAZARD	pouvoir donné à	Céline CUCUMEL
Anne-Sophie SUCHEL-JAMBON	pouvoir donné à	Joëlle ROCHE

**MEMBRES ABSENTS :** Raphaël RAY

**SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT :** Elise MICHALLET et David DESJARDINS, Directeur Général des Services, en tant que secrétaire auxiliaire

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** comme le rappelle Jean-Pierre Cochard, adjoint à l'urbanisme, la parcelle située 25 avenue de la Libération est couverte au PLUh (Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat) par un emplacement réservé n°12. Le cahier communal précise que cet emplacement réservé est destiné aux aménagements et constructions complémentaires au pôle scolaire et petite enfance.

**CONSIDERANT** l'intention des propriétaires de vendre et la proposition à l'amiable faite par la commune au prix de 460 000€

**CONSIDERANT** l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de Lyon en date du 19/01/2026

**CONSIDERANT** l'intérêt général que représente cette parcelle, mitoyenne au bâtiment de la Maison de l'enfance

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition de ladite parcelle pour un montant de 460 000€
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition immobilière

**Résultat du vote : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 09/02/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 05 février 2026.

Le Maire,  
Didier CRETENET



Le secrétaire de séance,  
Elise MICHALLET